

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

075356365

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

075356027 075356035 075356043 075356357 075356399 075356449

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

070621029 075356001 075356019 075356159 075356167 075356373 075356381 075356423 075356431 075356456
075356464

Section 1. Identification

| | | |
|---------------------------------------|---|--|
| Identificateur du produit SGH | : | Diamond D Heat Cure Liquid |
| Autres moyens d'identification | : | Non disponible. |
| Code produit | : | 1013014, 1013015, 1013061-072, 1013112-114 |
| Type de produit | : | Liquide. |
| Utilisation du produit | : | Monomère de produits dentaires |

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Sans objet.

Informations sur le fournisseur : Keystone Industries
616 Hollywood Ave.
Cherry Hill, NJ 08002
(856) 663-4700

Numéro de téléphone d'urgence (avec heures d'opération) : (800) 535-5053

Section 2. Identification des dangers

| | | |
|---|---|---|
| Statut HCS / OSHA | : | Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux selon la norme « Hazard Communication Standard » (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA. |
| Classification de la substance ou du mélange | : | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 CORROSION / IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 2 SENSIBILISATION DE LA PEAU - Catégorie 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 |

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

: Vapeur et liquide hautement inflammables.
Provoque une irritation cutanée.
Peut causer une réaction allergique de la peau.
Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Déclaration de mise en garde

Prévention

: Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire/de visage. Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes des étincelles, de la flamme nue et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges statiques. Conserver le conteneur bien fermé. À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer les vapeurs. Bien se laver les mains après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.

| | | |
|---|---|---|
| Réponse | : | EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir dans une position confortable pour lui permettre de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou douche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Obtenir des soins médicaux. |
| Stockage | : | Garder dans un endroit fermé à clé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais. |
| Élimination | : | Éliminer le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. |
| Dangers non classés par ailleurs | : | Aucun connu. |

Section 3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

| | | |
|---------------------------------------|---|-----------------|
| Substance/ mélange | : | Mélange |
| Autres moyens d'identification | : | Non disponible. |

Numéro CAS/autres identificateurs

| | | |
|-------------------|---|-------------|
| Numéro CAS | : | Sans objet. |
|-------------------|---|-------------|

Peut contenir un ou plusieurs des composants suivants dans des quantités considérées comme dangereuses :

| Nom de l'ingrédient | Numéro CAS | Numéro CE | % |
|---------------------------------|------------|-----------|----------|
| Méthacrylate de méthyle | 80-62-6 | 201-297-1 | 75 à 100 |
| Diméthacrylate d'éthylèneglycol | 97-90-5 | 202-617-2 | 5 à 10 |

Toute concentration indiquée dans une plage est destinée à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et ne nécessiterait en conséquence de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier soins

| | | |
|------------------------------|---|---|
| Contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Détecter la présence de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux. |
| Inhalation | : | Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. S'il est possible que des fumées soient encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. S'il n'y a pas de respiration, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, un personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Obtenir des soins médicaux. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures. |

- Contact avec la peau** : Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition supplémentaire. Laver les vêtements avant de le réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les dentiers, le cas échéant. Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la matière a été avalée et que la personne exposée est consciente, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée se sent malade, car le vomissement peut être dangereux. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir sauf sur avis contraire du personnel médical. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse afin que les vomissures n'entrent pas dans les poumons. Si les effets indésirables pour la santé persistent ou sont graves, consulter un médecin. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures.

Symptômes / effets les plus importants, aigus et retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Inhalation** : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut causer une réaction allergique de la peau.
- Ingestion** : Aucun effet significatif ou danger critique.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Des symptômes adresses peuvent contenir les matières suivantes :
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Des symptômes adresses peuvent contenir les matières suivantes :
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Des symptômes adresses peuvent contenir les matières suivantes :
rougeur
irritation
- Ingestion** : Aucune donnée spécifiques.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis, si nécessaire

- Remarques pour le médecin** : Traiter de façon symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement spécifique.
- Protection des premiers secours** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. S'il est possible que des fumées soient encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants.

Voir les informations toxicologiques (Section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser des poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée (brouillard) ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Dangers spécifiques résultant du produit chimique** : Vapeur et liquide hautement inflammables. Dans un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produira et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur / le gaz est souvent plus lourd que l'air et se répandra le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses ou confinées et parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
Le ruissellement dans les égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion.
- Produits dangereux de la décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent contenir les matières suivantes :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
- Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Isolez la zone en faisant sortir toutes les personnes dans les environs de l'incident s'il y a un feu. Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela est possible sans prendre de risques. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie.
- Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé. Fermer toutes les sources d'inflammation. Pas de fusées éclairantes, de fumée ou de flammes dans la zone à risque. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Assurer une ventilation appropriée. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, prendre note de toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".
- Précautions environnementales** : Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. S'approcher en amont du vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et collecter les déversements avec une matière absorbante non combustible, par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13). Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir Section 1 pour les coordonnées d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation cutanée ne doivent pas être employées dans un processus dans lequel ce produit est utilisé. Ne pas projeter dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Ne pas entrer dans les zones de stockage et les espaces confinés à moins qu'ils ne soient correctement ventilés. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible, bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker et utiliser à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants (ventilation, éclairage et manutention). Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser le conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale du travail** : Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones où l'on mange. Voir également la Section 8 pour des informations additionnelles sur les mesures d'hygiène.
- Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Protéger des sources de lumière UV. Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone séparée et approuvée. Conserver dans le conteneur d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10), des aliments et des boissons. Garder dans un endroit fermé à clé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Conserver le conteneur hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Les conteneurs ouverts doivent être refermés hermétiquement et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas les

entreposez dans des contenants sans étiquette. Utiliser des récipients appropriés pour éviter toute contamination de l'environnement. L'inhibiteur a besoin d'oxygène pour fonctionner. Maintenir un vide approprié et ré-aérer le produit en mélangeant tous les 3 mois.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom de l'ingrédient | Limites d'exposition |
|-------------------------|---|
| méthacrylate de méthyle | <p>ACGIH VLS (États-Unis, 3/2015). Sensibilisateur de la peau. MPT : 50 ppm 8 heures. LECT : 100 ppm 15 minutes.</p> <p>OSHA LEP 1989 (États-Unis, 3/1989). MPT : 100 ppm 8 heures. MPT : 410 mg/m³ 8 heures.</p> <p>NIOSH LER (États-Unis, 10/2013). MPT : 100 ppm 10 heures. MPT : 410 mg/m³ 10 heures.</p> <p>OSHA LEP (États-Unis, 2/2013). MPT : 100 ppm 8 heures. MPT : 410 mg/m³ 8 heures.</p> |

Contrôles techniques appropriés : Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Utiliser des enceintes de traitement, et une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous de toute limite inférieure d'explosivité. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Contrôles d'exposition de l'environnement : Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir hors de la zone de travail. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

Protection des yeux/du visage : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes anti-éclaboussures chimiques.

Protection de la peau

| | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Protection des mains | : | Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En considérant les paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de protection pour toute matière de gants peut être différent en fonction des fabricants de gants. Dans le cas de mélanges consistant de différentes substances, le temps de protection par les gants ne peut pas être évalué avec précision. |
| Protection du corps | : | L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit. Lorsqu'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques. |
| Autres protections de la peau | : | Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit. |
| Protection respiratoire | : | Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air pur ou à adduction d'air correctement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur sélectionné. |

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | | |
|--|---|---|
| État physique | : | Liquide. [Clair.] |
| Couleur | : | Incolore |
| Odeur | : | Caractéristique. Âcre. [Fort] |
| pH | : | Non disponible. |
| Point de fusion | : | Non disponible. |
| Point d'ébullition | : | 101 °C (213,8 °F) |
| Point d'éclair | : | Système fermé : 20 °C (68 °F) [Tagliabue.] |
| Taux d'évaporation | : | 1 (acétate butylique = 1) |
| Limites inférieure et supérieure d'explosivité (inflammabilité) | : | Inférieure : 2% Supérieure : 12,5% |
| Pression de vapeur | : | 3,6 kPa (27 mm Hg) [température ambiante] |
| Densité de vapeur | : | 3,45 [Air = 1] |
| Densité relative | : | 0,95 |
| Solubilité | : | Très légèrement soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude. |
| Solubilité dans l'eau | : | Non disponible. |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | : | 1,38 |
| Température d'auto-inflammation | : | 395 °C (743 °F) |
| Viscosité | : | Dynamique (température ambiante) : <1 mPa·s (<1 cP) |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | | |
|-------------------|---|--|
| Réactivité | : | Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
|-------------------|---|--|

| | | |
|---|---|---|
| Stabilité chimique | : | Le produit est stable. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Une polymérisation dangereuse peut se produire dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation. Ceux-ci pourraient provoquer une polymérisation exothermique du produit. Tout contact non intentionnel avec eux doit être évité. |
| Conditions à éviter | : | Éviter toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, moudre ou exposer les contenants à la chaleur ou à des étincelles ou des sources d'inflammation. Ne laisser pas la vapeur s'accumuler dans des zones basses ou confinées. |
| Matériaux incompatibles | : | Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes |
| Produits de décomposition dangereux | : | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit. |

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit/ingrédient | Résultat | Espèce | Dose | Exposition |
|---------------------------------|------------------------|--------|-------------------------|------------|
| Méthacrylate de méthyle | CL50 Inhalation vapeur | Rat | 78000 mg/m ³ | 4 heures |
| | DL50 Dermique | Lapin | >5 g/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 7872 mg/kg | - |
| Diméthacrylate d'éthylèneglycol | DL50 Orale | Rat | 3300 mg/kg | - |

Classification

| Nom du produit/ingrédient | OSHA | IARC | NTP |
|---------------------------|------|------|-----|
| Méthacrylate de méthyle | - | 3 | - |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

| Nom | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|---------------------------------|-------------|-------------------|------------------------------------|
| Méthacrylate de méthyle | Catégorie 3 | Sans objet. | Irritation des voies respiratoires |
| Diméthacrylate d'éthylèneglycol | Catégorie 3 | Sans objet. | Irritation des voies respiratoires |

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

| | | |
|------------------------------|---|--|
| Contact avec les yeux | : | Aucun effet significatif ou danger critique. |
| Inhalation | : | Peut causer une irritation des voies respiratoires. |
| Contact avec la peau | : | Provoque une irritation cutanée. Peut causer une réaction allergique de la peau. |
| Ingestion | : | Aucun effet significatif ou danger critique. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | | |
|------------------------------|---|---|
| Contact avec les yeux | : | Des symptômes adwerses peuvent contenir les matières suivantes : douleur ou irritation larmoiement rougeur |
| Inhalation | : | Des symptômes adwerses peuvent contenir les matières suivantes : irritation des voies respiratoires toux |
| Contact avec la peau | : | Des symptômes adwerses peuvent contenir les matières suivantes : |

Ingestion : rougeur
irritation
: Aucune donnée spécifiques.

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Exposition à court terme

Effets immédiats potentiels : Non disponible.

Effets différés potentiels : Non disponible.

Exposition à long terme

Effets immédiats potentiels : Non disponible.

Effets différés potentiels : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Général : Une fois sensibilisé, une réaction allergique sévère est possible en cas d'exposition répétée à de très faibles niveaux. Cancérogénicité

Mutagénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Tératogénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets sur le développement : Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets de fertilité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mesures numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Voie | Valeur ETA |
|-------|-------------|
| Orale | 33000 mg/kg |

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

| Nom du produit/ingrédient | Résultat | Espèce | Exposition |
|---------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|------------|
| méthacrylate de méthyle | Aigu CL50 130000 µg/l Eau fraîche | Poisson - Pimephales promelas -Adulte | 96 heures |

Potentiel bioaccumulatif

| Nom du produit/ingrédient | LogPow | BCF | Potentiel |
|---------------------------------|--------|-----|-----------|
| Méthacrylate de méthyle | 1,38 | - | faible |
| Diméthacrylate d'éthylèneglycol | 1,87 | - | faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau (Koc) : Non disponible.

Autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations d'élimination







Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables auprès d'un entrepreneur

agrée en élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés non traités à l'égout à moins d'être pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Cette matière et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides et les revêtements/doublures peuvent retenir certains résidus de produit. Les vapeurs des résidus de produit peuvent créer une atmosphère hautement inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou meuler les contenants usagés à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur. Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts.

États-Unis - Liste « U » des déchets toxiques dangereux de la RCRA

| Ingrédient | N° CAS | Statut | Numéro de référence |
|--|---------|------------|---------------------|
| Méthacrylate de méthyle (I,T); Acide 2-propénoïque, 2-méthyle-, ester méthylique (I,T) | 80-62-6 | Répertorié | U162 |

Section 14. Informations de transport

| | Classification DOT | Classification du TMD | Classification du Mexique | ADR/RID | IMDG | IATA |
|--|---|---|--|---|--|--|
| N° UN | UN1993 | UN1993 | UN1993 | UN1993 | UN1993 | UN1993 |
| Nom d'expédition approprié UN | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate de méthyle) | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate de méthyle) | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate de méthyle) | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate de méthyle) | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate de méthyle) | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate de méthyle) |
| Classes de danger pour le transport | 3  | 3  | 3  | 3  | 3  | 3  |
| Groupe d'emballage | II | II | II | II | II | II |
| Risques environnementaux | Non. | Non. | Non. | Non. | Non. | Non. |
| Informations supplémentaires | Quantité à déclarer 1111,1 lbs / 504,46 kg [140.,28 gal / 531,01 L] Les tailles d'emballage expédiées en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de quantité à déclarer pour le transport. | Produit classée selon les articles suivants du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses : 2. 18 à 2,19 (Classe 3). | - | Dispositions spécial 640 °C) Code de restriction en tunnel (D/E) | Consignes d'urgence (EmS) F-E. S-D | - |

- Précautions particulières pour l'utilisateur** : Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : Non disponible.

Section 15. Informations réglementaires

- Réglementations fédérales américaines** : **Exigence de signalement des informations d'évaluation préliminaire (PAIR) 8(a) de la TSCA** : MEHQ
Exempt/Exemption partielle à l'exigence de signalement des données chimiques de la section 8(a) de la TSCA : Non déterminé
Inventaire aux États-Unis (TSCA 8b) : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 311 : méthacrylate de méthyle
Répertorié
- Loi sur la qualité de l'air Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs)** : Non répertorié
- Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe I** : Non répertorié
- Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substances de classe II** : Non répertorié
- DEA Liste I Produits chimiques (Précurseurs chimiques)** : Non répertorié
- DEA Liste II Produits chimiques (Produits chimiques essentiels)** : Non répertorié

SARA 302/304

Composition/Informations relatives aux ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

- SARA 304 RQ** : Sans objet.
- SARA 311/312**
- Classification** : Danger d'incendie
Réactifs
Immédiat (aiguë) risque pour la santé
Danger différé (chronique) pour la santé

Composition/Informations relatives aux ingrédients

| Nom | % | Danger d'incendie | Décharge de pression soudaine | Réactifs | Immédiat (aiguë) risque pour la santé | Danger différé (chronique) pour la santé |
|---------------------------------|----------|-------------------|-------------------------------|----------|---------------------------------------|--|
| méthacrylate de méthyle | 75 à 100 | Oui. | Non. | Non. | Oui. | Non. |
| Diméthacrylate d'éthylèneglycol | 5 à 10 | Non. | Non. | Non. | Oui. | Non. |

SARA 313

| | Nom du produit | Numéro CAS | % |
|---|-------------------------|------------|----------|
| Forme R - Exigences de déclaration | Méthacrylate de méthyle | 80-62-6 | 75 à 100 |

Notification des fournisseur

méthacrylate de méthyle

80-62-6

75 à 100

Les notifications SARA 313 ne doivent pas être détachées de la FDS et toute copie et redistribution de la FDS doit inclure la copie et la redistribution de l'avis joint aux copies de la FDS redistribuées par la suite.

Règlements des États

- Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE
- New York** : Les composants suivants sont répertoriés : méthacrylate de méthyle; Acide 2-propénoïque, 2-méthyle-, ester méthylique
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE; ACIDE 2-PROPÉNOÏQUE, 2-MÉTHYLE-, ESTER MÉTHYLIQUE
- Pennsylvania** : Les composants suivants sont répertoriés : ACIDE 2-PROPÉNOÏQUE, 2-MÉTHYLE-, ESTER MÉTHYLIQUE
- Inventaire du Canada** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Règlements internationaux

- Listes internationales** :
- Inventaire de l'Australie (AICS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire de la Chine (IECSC)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire du Japon** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire Corée** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire de la Malaisie (Registre EHS)** : Non déterminé.
 - Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZOIC)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire des Philippines (PICCS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire de Taïwan (CSNN)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
- Produits chimiques de l'Annexe I de la Liste de la Convention sur les armes chimiques** : Non répertorié
- Produits chimiques de l'Annexe II de la Liste de la Convention sur les armes chimiques** : Non répertorié
- Produits chimiques de l'Annexe III de la Liste de la Convention sur les armes chimiques** : Non répertorié

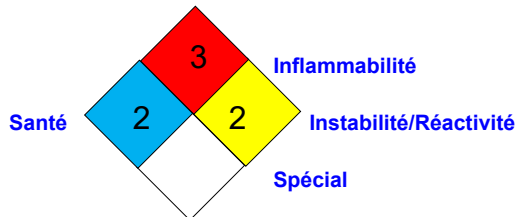
Section 16. Autres informationsSystème d'Information des matières dangereuses (É.U.)

| | |
|------------------------|---|
| Santé | 2 |
| Inflammabilité | 3 |
| Risques physiques : | 2 |
| Protection personnelle | |

Prudence : Les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Bien que les cotes HMIS® ne soient pas requises sur les FDS sous 29 CFR 1910. 1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les cotes HMIS® doivent être utilisées avec un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code EPI pour ce matériel.

Agence américaine de protection contre les incendies (États-Unis)



Reproduit avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matières pour les interventions d'urgence Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé ne constitue pas la position complète et officielle de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) sur le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes correctement formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un certain nombre limité de produits chimiques avec classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses risques et périls.

Historique

Date d'impression : 9/4/2015
Date de publication/Date de révision : 9/4/2015
Date de la précédente édition : 4/15/2015
Version : 1

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
BCF = Facteur de bioconcentration
SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)
IATA = Association du transport aérien international (International Air Transport Association)
IBC = Conteneur en vrac intermédiaire
IMDG = Marchandises dangereuses maritimes internationales
LogPow = logarithme du coefficient de répartition octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution marine)
UN = United Nations

Références : Non disponible.

Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Cependant, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne doivent être distribuées que conformément à la loi.